

RÈGLEMENT DE L'ACTION PROMOTIONNELLE « DB INVESTMENT PLAN »

Cette action est organisée par Deutsche Bank AG Succursale de Bruxelles, dont le siège principal est situé Avenue Marnix 13-15 à 1000 Bruxelles et enregistrée sous le numéro d'entreprise 0418.371.094 (ci-après : la « Banque »).

Le présent règlement doit être lu conjointement avec le Règlement du DB Investment Plan. Les termes employés dans le présent règlement ont le même sens que ceux du Règlement du DB Investment Plan.

Les termes ci-dessous ont les significations suivantes dans ce règlement :

- **Client** : le titulaire d'un ou plusieurs compte(s) au sein d'une relation bancaire.
- **Relation bancaire** : lien créé entre une personne physique ou morale avec la Banque à la conclusion du premier contrat avec celle-ci (ouverture de compte ou souscription d'une assurance). Si le premier contrat est signé entre la Banque et des personnes agissant en tant que co-titulaires, la relation naîtra entre la Banque et ceux-ci. Une même personne morale ou physique peut donc être titulaire d'une relation bancaire en son nom personnel et co-titulaire de plusieurs autres relations bancaires en cotitularité avec d'autres personnes physiques et/ou morales. La Banque octroie un ou plusieurs CIN (Numéro d'identification client) au client dans le cadre de chaque relation bancaire du client.
- **Souscription** : l'ouverture d'un nouveau DB Investment Plan.
- **Achat** : l'achat effectif des parts de fonds de placements collectifs pour lesquels un DB Investment Plan a été souscrit.

Afin de pouvoir bénéficier de la prime, les conditions cumulatives suivantes doivent être remplies par le Client :

- La participation à l'action et le paiement du bonus sont réservés aux seules personnes physiques résidant en Belgique.
- Le Client souscrit au minimum 1 et au maximum 5 DB Investment Plan entre le 01/01/2018 (inclus) et le 31/12/2018 (inclus). Il faut souscrire aux différents DB Investment Plan dans les 8 semaines suivant la date de la première Souscription et dans tous les cas avant le 31/12/2018.
- À la date de la première Souscription, le Client ne possède pas encore de compte-titres auprès de la Banque ou en possède un mais sur lequel aucun titre n'est enregistré à la date de Souscription (par exemples et sans y être limité, aucun titre enregistré des suites d'une transaction d'achat ou d'un transfert effectué par le Client).
- Chaque DB Investment Plan doit avoir été conclu pour une durée indéterminée ou pour une durée de 18 mois consécutifs au minimum (à partir du premier Achat).
- Chaque DB Investment Plan doit s'élever à 100 euros minimum et à 2.500 euros maximum par mois.

- Le Client doit impérativement pour chacun des DB Investment Plan souscrits choisir une date d'exécution du premier Achat incluse entre le 01/01/2018 (inclus) et le 31/01/2019 (inclus).
- En cas de pluralité de DB Investment Plan, chaque DB Investment Plan doit porter soit sur un fonds de placements collectifs différent soit sur des compartiments différents d'un même fonds de placements collectifs. Les classes d'actions d'un même fonds de placements collectifs ne sont pas considérées comme des compartiments différents aux termes du présent règlement.

Cette action vise à attribuer au Client qui répond aux conditions du présent règlement une prime d'une valeur maximale de 500 euros. La prime pour le DB Investment Plan (minimum 100 euros et maximum 500 euros) est égale au montant mensuel choisi lors de la souscription au DB Investment Plan, contracté pour une durée indéterminée ou pour au minimum 18 mois successifs.

Si le Client souscrit à plusieurs DB Investment Plan (maximum 5) pendant au moins 18 mois successifs, la prime est payée par DB Investment Plan avec un maximum de 500 euros pour la totalité des DB Investment Plan.

Le paiement de la prime sera effectué par virement sur le compte à vue du Client auprès de la Banque. Pour l'octroi de la prime, le Client doit tenir compte d'un délai de traitement d'environ six semaines suivant le premier Achat qui est fait dans le DB Investment Plan.

Si, avant l'expiration du délai de 18 mois dont il est question dans les conditions ci-dessus, le client diminue le versement mensuel ou met fin à un ou plusieurs DB Investment Plans pour lesquels il a reçu une prime allant jusqu'à 500 euros maximum, la banque se réserve le droit de ne pas verser la prime pour le DB Investment Plan concerné ou de la récupérer auprès du client. Le client autorise par la présente la banque à débiter, sans avis préalable, le(s) compte(s) dont le client est titulaire auprès de la banque, afin de récupérer les primes.

Les DB Investment Plan souscrits avant le 01/01/2018 ou après le 31/12/2018 et/ou les DB Investment Plan dont le premier Achat se situe avant le 01/01/2018 ou après le 31/01/2019, ne donnent pas droit à la prime précitée.

L'acceptation du paiement de la prime au Client par le Client implique également la prise de connaissance et l'acceptation du présent règlement.

La Banque se réserve le droit de modifier le présent règlement pour des raisons objectives (entre autres les modifications de la législation) et en informera le Client, soit par message sur Online Banking, par e-mail, par extrait de compte, par avis sur le site web public, par courrier ou via des affiches dans les Financial Centers de la Banque.

Il peut être mis fin anticipativement à l'action.

QUESTIONS FRÉQUENTES

Qui peut recevoir une prime allant de 100 euros à 500 euros maximum ?

Tout Client qui, à la date de la première Souscription, ne possède pas encore de compte-titres auprès de la Banque ou en possède un mais sur lequel aucun titre n'est enregistré à la date de la première Souscription et qui a souscrit un ou plusieurs DB Investment Plan entre le 01/01/2018 (inclus) et le 31/12/2018 (inclus) pour une durée indéterminée ou de 18 mois consécutifs minimum (à partir du premier Achat pour chaque DB Investment Plan) pour un montant de 100 euros minimum et 2.500 euros maximum par mois par DB Investment Plan, de parts d'un fonds de placements collectifs distribué ou promu par la Banque comme DB Investment Plan qui fait partie de la DB Best Advice list ou la liste de fonds thématiques et dont le premier Achat a lieu entre le 01/01/2018 (inclus) et le 31/01/2019 (inclus). Le paiement est donc uniquement prévu pour les clients qui n'ont pas encore de placement auprès de la Banque au moment de la première Souscription.

Comment la prime est-elle calculée ?

Applications dans la pratique :

1. Si le client choisit d'ouvrir cinq DB Investment Plan différents pour une durée indéterminée ou pour une durée minimale de 18 mois successifs, avec un versement mensuel de 100 euros par mois, le client reçoit une prime de 100 euros par DB Investment Plan.

Toutefois, si le client souhaite investir un montant plus élevé dans un nombre moins élevé de DB Investment Plan, il peut encore bénéficier de la prime maximale de 500 euros.

2. Le client ouvre trois DB Investment Plan différents avec un versement mensuel et une durée d'au moins 18 mois successifs.

■ DB Investment Plan A : Le client ouvre un DB Investment Plan le 15 septembre 2018 et verse 200 euros tous les mois. La prime s'élève à 200 euros.

■ DB Investment Plan B : Le client décide d'ouvrir un deuxième DB Investment Plan le 15 octobre 2018, avec un versement mensuel de 100 euros. La prime s'élève à 100 euros.

■ DB Investment Plan C : Ouverture le 20 octobre 2018, avec un versement mensuel de 200 euros. La prime s'élève à 200 euros.

Le client a donc droit à la prime maximale de 500 euros, et cela en souscrivant à trois DB Investment Plan différents. Si le client ouvre un DB Investment Plan supplémentaire, il n'est plus pris en considération pour la prime parce que la prime maximale a déjà été atteinte.

3. Un client souscrit à un DB Investment Plan pour 500 euros par mois et cela pour une durée indéterminée ou pour au minimum 18 mois successifs. Le client reçoit une prime de 500 euros.

Si le client ouvre un mandat supplémentaire, il n'est plus pris en considération pour la prime, parce que la prime maximale a déjà été atteinte en souscrivant à ce DB Investment Plan.

4. Un client ouvre un DB Investment Plan pour plus de 500 euros par mois, et cela pour une durée indéterminée ou pour au minimum 18 mois successifs.

Le client reçoit la prime maximale de 500 euros.

La prime octroyée pour les différents DB Investment Plan s'élève à 500 euros maximum et est versée par DB Investment Plan.

Quand la prime sera-t-elle payée ?

Pour percevoir la prime, le Client doit tenir compte d'un délai de traitement d'environ six semaines suivant le premier Achat qui est fait dans le DB Investment Plan.

À quel moment cette action s'applique-t-elle ?

L'action est valable pour 5 DB Investment Plan au maximum, dont les dates de Souscription sont situées entre le 01/01/2018 (inclus) et le 31/12/2018 (inclus), et dont les premiers Achats ont été effectués entre le 01/01/2018 (inclus) et le 31/01/2019 (inclus).

Attention, vous avez huit semaines après votre première Souscription pour souscrire 4 autres DB Investment Plan si vous souhaitez bénéficier de la prime de 500 euros maximum.

À quels fonds de placements collectifs s'applique cette action ?

Cette action vaut pour tous les fonds de placements collectifs commercialisés par la Banque comme DB Investment Plan et repris dans la DB Best Advice list ou la liste de fonds thématiques. Certains organismes de placements collectifs ne sont pas commercialisés comme DB Investment Plan et/ou ne sont pas repris dans la DB Best Advice list ou la liste de fonds thématiques et ne donnent donc pas droit au paiement de la prime si vous en achetez.

Dois-je investir un montant minimum pour pouvoir bénéficier de la prime ?

Vous percevez le paiement de la prime à partir du moment où vous souscrivez un DB Investment Plan de 100 euros minimum par mois, pour une durée indéterminée ou de 18 mois consécutifs au minimum (à partir du moment du premier Achat).

Ces conditions s'appliquent à chaque DB Investment Plan séparément qui peut donner droit à la prime (avec un maximum de 5 DB Investment Plan).

Existe-t-il un montant maximum à respecter pour le paiement de la prime ?

Oui. La prime ne sera pas acquise si vous souscrivez un DB Investment Plan de plus de 2.500 euros par mois.

Cette condition s'applique à chaque DB Investment Plan séparément qui peut donner droit à la prime (avec un maximum de 5 DB Investment Plan).

Que se passe-t-il si je diminue le versement mensuel ou cesse mes versements avant la période de 18 mois au minimum ?

La Banque se réserve le droit de ne pas payer la prime ou de récupérer les primes versées, entre autres, via débit du/des compte(s) dont le Client est titulaire auprès de la Banque et ce, sans avertissement préalable.